

REUNION "Les Amis du Clos de la Lombarde", G.R.A.N. / MAIRIE :

25 octobre 2017- 14 h 30

Pour la Mairie:

Monsieur le Maire, Monsieur PENET, adjoint au Maire délégué à la Culture et au Patrimoine, Monsieur JUGE (Directeur Général), Madame SIRVENTON (Directrice du service Culture et Patrimoine).

Pour les Associations :

Roland SCHMITT (Président "Les Amis du Clos de la Lombarde"), Annie THOMAS-BESCOND (Vice-présidente "Les Amis du Clos de la Lombarde"), Raymond SABRIE (Président G.R.A.N.), Michel DELORD, (Secrétaire "Les Amis du Clos de la Lombarde")

Roland SCHMITT :

Lors de l'A.G. 2017 de l'Association "Les Amis du Clos de la Lombarde", Monsieur le Maire annonçait la création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.) articulé autour du MuReNA et souhaitait que le site archéologique y soit intégré. Cette nouvelle donne inattendue amenait l'Association à prendre attache avec les élus de la Région (la Présidente dès le mois de novembre 2016, Madame SALOMON, Vice-présidente en charge du patrimoine, Monsieur CODORNIU, Vice-président, Maire de GRUISSAN.

Les Associations ont rencontré Monsieur Jacques BASCOU, Président de l'agglomération du Grand Narbonne le 05 octobre 2017. Elles faisaient parvenir à Maître MOULY le compte-rendu de cette réunion.

Elles ont souhaité la réunion de ce jour pour faire le point, ayant eu connaissance des réticences de la Région à intégrer le Clos de la Lombarde à l' E.P.C.C..

Elles souhaitent que le Maire de NARBONNE et le Président du Grand Narbonne affirment à la population, à la Région, aux services de l'Etat leur volonté politique commune et ferme de voir le site archéologique protégé et aménagé et agir de concert en ce sens. Elles souhaitent, afin que nos interlocuteurs de la Région aient une vision plus précise de l'ampleur et du coût de l'opération, que la Ville et l'agglomération cofinancent une étude de faisabilité.

Monsieur le Maire, réfutant certaines des assertions du Président de l'agglomération, affirme que NARBONNE a de bonnes relations avec ses interlocuteurs de la Région, qu'il s'agisse des relations entre élus ou des relations entre les services techniques.

Il précise qu'une réunion portant sur le MuReNA et les structures appelées à graviter autour du musée venait de se tenir, ce matin même du 25 octobre.

S'agissant de l'intégration du Clos de la Lombarde à un éventuel E.P.C.C., c'est la Région seule qui peut le décider.

La volonté du Président BASCOU est de se débarrasser d'Amphoralis qui est un gouffre financier.

Quant à la municipalité de NARBONNE, sa volonté est d'intégrer le Clos de la Lombarde dans une structure commune dont le MuRéNA serait le pivot.

A ce jour, une structure de gestion est en cours d'étude et de création qui ne serait pas un E.P.C.C. mais une Société Publique Locale (S.P.L.) intégrant l'Etat, la Région, l'agglomération du Grand Narbonne, la Ville de Narbonne.

Monsieur JUGE :

Une S.P.L. a un fonctionnement similaire à celui d'une société commerciale privée mais plus souple que celui d'un E.P.C.C..

Selon la personne en charge de l'étude en vue de la création de la S.P.L. rencontrée ce matin même, l'intégration du Clos de la Lombarde est envisageable. Il s'agira d'intégrer tout ce qui procède de l'économie du tourisme de la Ville de Narbonne.

Monsieur le Maire :

Les coûts de construction du MuRéNA sont exponentiels, ils dépassent déjà les 50 millions d'Euros.

La gestion des collections mises par la Ville à la disposition du MuRéNA n'a pas vocation à rester à la charge des conservateurs du MuRéNA, Madame PAPIN et Monsieur LASSALLE. Il est question, pour ce faire, de recruter un chargé de mission.

Est à l'étude l'échange des visiteurs entre ceux du MuRéNA et ceux de la Ville de Narbonne . Les prévisions pour le MuRéNA sont de 100.000 visiteurs par an, or la seule cathédrale de Narbonne reçoit chaque année près de 650.000 visiteurs.

Personne n'exclut d'intégrer le Clos de la Lombarde à la S.P.L..

Monsieur PENET :

Contrairement à ce que dit Monsieur BASCOU, ce n'est pas lui qui a proposé d'intégrer le Clos de la Lombarde à l' E.P.C.C., mais l'actuelle municipalité.

Monsieur le Maire :

La population connaît l'engagement du Maire en faveur du Clos de la Lombarde, il l'a affirmé publiquement à plusieurs reprises. Il ne comprend pas que l'Association puisse en douter.

Roland SCHMITT évoque le magazine municipal "Narbonne&Vous" dans sa livraison de l'été 2017 entièrement consacré au patrimoine et qui ne fait aucune allusion au Clos de la Lombarde. Il s'inquiète de ce que dans son interview, page 07, Monsieur PENET renvoie au MuRéNA seul la promotion de la Narbonne antique.

Monsieur le Maire :

Il s'agit d'une stratégie de communication réorientée autour de la notion de "Monumentale Narbonne".

Le MuRéNA aura plutôt vocation à s'intéresser au passé gallo-romain de Narbonne. Au MuRéNA la romanité, à la Ville de Narbonne le reste.

Monsieur PENET est convaincu de ce qu'il y a un projet intéressant à réaliser avec le Clos de la Lombarde, mais la Ville à elle seule ne le peut pas. Il faut que le MuRéNA devienne une entité forte portant le thème de la romanité.

La Ville portera la préhistoire, la protohistoire, l'époque médiévale.

La Région a pris conscience de ce qu'elle aura besoin de la Ville de Narbonne pour rentabiliser le MuRéNA et des 650.000 visiteurs de la cathédrale.

La municipalité continuera à militer en faveur du Clos de la Lombarde.

Mais pour qu'un projet concernant le site archéologique puisse aboutir, il faut qu'il soit porté par un mastodonte comme le MuRéNA.

Seule, la Ville ne peut rien.

Monsieur SABRIE :

On parle de millions s'agissant de la gestion des collections et leur restauration.

En ce qui le concerne, avec son équipe, il a constitué la collection de peintures antiques du futur MuRéNA sans avoir reçu le moindre centime.

Le MuRéNA va récupérer le mobilier le plus précieux des collections antiques : les peintures murales, et cela ne lui coûte rien.

On donne ces peintures au MuRéNA, et pour le Clos, rien !

Monsieur JUGE :

S'agissant du MuRéNA, les choses ont été prises à l'envers. Sa construction a été décidée sans aucune étude de marché. Ce n'est que maintenant qu'une telle étude va être réalisée.

Tous les potentiels touristiques de la Ville devront y être pris en compte. Car le MuRéNA seul ne marchera pas.

Dans cette perspective, le Clos de la Lombarde doit apparaître comme une complémentarité indispensable au MuRéNA.

Monsieur SABRIE :

Les Associations sont prêtes à travailler en collaboration avec un architecte pour réaliser une étude de faisabilité concernant le site archéologique et fournir tous les documents qui y seront indispensables.

Monsieur JUGE :

Il serait intéressant de présenter le Clos de la Lombarde à la personne actuellement chargée de l'étude de marché.

Roland SCHMITT :

D'accord pour présenter le Clos à ce chargé de mission.

Mais il serait également bon de le faire découvrir à Madame la Présidente de la Région.

Monsieur SABRIE :

L'important, c'est que la Ville s'engage sans ambiguïté pour la sauvegarde de site et sa préservation.

Monsieur DELORD :

Il faut être conscient de ce que sans protection, le site se dégrade très vite.

Monsieur le Maire réaffirme que la préservation et l'aménagement du site archéologique le préoccupent.

Il va prendre contact avec le Président de l'agglomération pour voir quelle collaboration entre les deux collectivités est envisageable aux fins de la réalisation d'une étude de faisabilité de la protection et l'aménagement du site archéologique.

Fin de la réunion : 16 h 00

Rédacteur : Roland SCHMITT